

Vendredi 8 mai 2015



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

## **AFFAIRES COURANTES**

### **DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

#### **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> ROWAT  
M. SCHULER  
M. EWASKO  
M. BRIESE  
M. SMOOK

### **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

### **QUESTIONS ORALES**

### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

#### **REPRISE DU DÉBAT (SEPTIÈME JOUR)**

Motion de M. le *ministre* DEWAR

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. PALLISTER

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial néglige les priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas reconnu que les Manitobains en ont assez des promesses non tenues, notamment celles d'équilibrer le budget d'ici 2014 et de ne pas augmenter les impôts, et de respecter le droit de voter sur les augmentations de taxes et de reconnaître que les Manitobains désirent un changement pour le mieux;
- b) qu'il n'a pas compris que les Manitobains paient d'avantage et reçoivent moins étant donné que les services de première ligne, comme dans le domaine de la santé et de l'éducation, arrivent au dernier rang et qu'une famille à Winnipeg doit payer 3 200 \$ de plus en taxes provinciales qu'une famille moyenne comparable habitant à Regina;
- c) qu'il n'a pas reconnu que la dette provinciale a doublé depuis 2008 en raison du gaspillage gouvernemental, forçant ainsi les Manitobains à payer plus de 800 millions de dollars en frais d'intérêt sur la dette, ce qui met en danger l'avenir du Manitoba puisque cet argent ne peut pas être investi dans la protection des services de première ligne, la réduction des temps d'attente pour recevoir des soins médicaux ou l'amélioration des résultats scolaires de nos enfants,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. SMOOK — 28 min)

---

## COMITÉ PLÉNIER

## COMITÉ DES SUBSIDES

---

## ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

(N<sup>o</sup> 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*  
(amendement [1] — M. SCHULER)

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N<sup>o</sup> 71) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*  
(amendements [3] — M. PEDERSEN)

---

## APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la *ministre* BRAUN

(N<sup>o</sup> 69) — *Loi sur la sécurité technique/The Technical Safety Act*

---

## DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le ministre ROBINSON

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act*

(M. BRIESE)

Motion de M. le ministre MACKINTOSH

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)*

(M. EWASKO)

Motion de M. le ministre LEMIEUX

(N° 6) — *Loi sur le Centre national de recherche pour la vérité et la réconciliation/The National Research Centre for Truth and Reconciliation Act*

(M. GERRARD — 16 min)

Motion de M. le ministre ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N° 8) — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le ministre DEWAR

(N° 9) — *Loi sur les comptables professionnels agréés/The Chartered Professional Accountants Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre CROTHERS

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)*

(M. GOERTZEN)

## DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre KOSTYSHYN

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le ministre CALDWELL

(N<sup>o</sup> 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N<sup>o</sup> 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux (espèces aquatiques envahissantes)/The Water Protection Amendment Act (Aquatic Invasive Species)*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le ministre CALDWELL

(N<sup>o</sup> 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre LEMIEUX

(N<sup>o</sup> 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)*

M. le ministre LEMIEUX

(N<sup>o</sup> 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre BLADY

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi commémorative de Terry Fox/The Terry Fox Legacy Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N<sup>o</sup> 17) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre CHIEF

(N<sup>o</sup> 18) — *Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre MACKINTOSH

(N<sup>o</sup> 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *premier ministre* SELINGER

QUE M<sup>me</sup> Jennifer HOWARD, députée de la circonscription électorale de Fort Rouge, exerce les fonctions de présidente des comités pléniers et de présidente adjointe.

---

M. le *premier ministre* SELINGER

QUE M. Jim MALOWAY, député de la circonscription électorale d'Elmwood, exerce les fonctions de vice-président des comités pléniers.

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M<sup>me</sup> la *ministre* BRAUN

(N<sup>o</sup> 20) — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* BRAUN

(N<sup>o</sup> 21) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*

M. le *ministre* ALLUM

(N<sup>o</sup> 22) — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*

---

## AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

### PROPOSITION

M. GOERTZEN — Indemnités de départ aux frais des familles manitobaines

3. Attendu :

qu'à l'automne 2014, le premier ministre a fait face à une révolte de la part de députés importants au sein de son caucus et de son Cabinet;

que le premier ministre a convenu de tenir une course à la direction lors du congrès du NPD ayant lieu en mars 2015, course qu'il a ensuite remportée par seulement 33 voix;

que l'actuel ex-chef du Cabinet du premier ministre a annoncé, dans une note de service datant de décembre 2014 et adressée aux membres du personnel politique du gouvernement provincial, que ces derniers seraient libres de participer à la campagne électorale de leur choix;

que selon les médias, le premier ministre a annoncé être d'avis que tous les citoyens devraient pouvoir exercer leurs droits civils et pouvoir participer à une course à la direction et que, par conséquent, certains membres du personnel politique ont pris congé afin d'œuvrer à la campagne de leur choix;

qu'après avoir confirmé son leadership en obtenant 51 pour cent des voix contre 49, le Bureau du premier ministre a congédié des membres de son personnel ayant participé à d'autres campagnes que celle du premier ministre et que, selon les médias, ce dernier aurait déclaré que même si tout le monde disposait de droits civils, il devait tout de même diriger une organisation;

que le Bureau du premier ministre a offert des indemnités de départ substantielles aux employés congédiés en échange de leur silence, y compris une indemnité s'élevant à 146 047 \$ versée au chef du Cabinet du premier ministre, mais qu'il n'a pas divulgué le montant de toutes les indemnités,

il est proposé que le gouvernement provincial soit exhorté à divulguer immédiatement tous les détails concernant les indemnités de départ, les allocations de détachement et les congés accordés en raison de la course à la direction afin que les Manitobains prennent connaissance des sommes que le gouvernement a versées à des fins politiques et qui ne peuvent être allouées aux services de première ligne, tels les soins de santé et l'éducation.

---